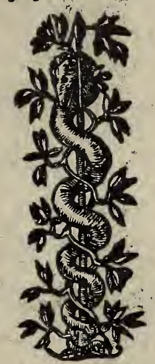

Newberry Library · Chicago

6

LA HARANGVE FAICTE PAR LE ROY HENRY TROISIESME DE France & de Pologne, à l'ouuerture de l'assemblee des Trois Estats generaux de son Royaume, en sa Ville de Bloys, le seiziesme iour d'Octobre, 1588.



A PARIS,
Par Federic Morel Imprimeur ordinaire du Roy.
1588.
Auec priuilege de sa Majesté.



LA HARANGVE FAITE par le Roy Henry III. de France & de Pologne, à l'ouuerture de l'assemblee des trois Estats generaux de son Royaume en sa ville de Blois, le seiziéme iour d'Octobre, 1588.

MESSIEVRS ie commenceray par vne supplication à nostre bõ Dieu, duquel partent toutes les bonnes & sainctes operations, qu'il luy plaise m'assister de son sainct Esprit, me cõduisant cõme par la main en cest acte si celebre, pour m'aquiter de ce que i'entreprends aussi dignement, que l'œuure est saincte, desiree, attendue, & necessaire pour le bien vniuersel

de mes ſubiects.

C'eſt la reſtauration de mon Eſtat par la reformation generale de toutes les parties d'iceluy, que i'ay autant recerchee, & plus, que la cōſeruation de ma propre vie. Ioignez vous donc à ceſte treſ-inſtante requeſte que ie luy en fais, luy demandant qu'il renforce de plus en plus la conſtante volonté qu'il a deſia enracinee pour ce regard en mon cœur : Et qu'auſſi tellement il vous arrache toutes paſſiōs particulieres , ſi quelques vns en auoient, que reiettāt toute autre party que celuy de voſtre Roy , vous n'ayez miré qu'à embraſſer l'hōneur de Dieu, la dignité & auctorité de voſtre Prince ſouuerain, & à reſtaurer voſtre patrie, de maniere qu'ils s'en enſuiue vne ſi loüable & fructueuſe reſolution, accompagnee de ſi bons effects, que mon Eſtat en recouure

ſon ancienne ſplendeur. Ce ſera vn ouurage digne du rang où ie ſuis colloqué, & qui teſmoignera voſtre capacité & loyauté.

Celuy que i'ay à preſent inuoqué pour ſecourir & moy & mon Eſtat, leq̃l eſt ſcrutateur de noz cœurs, peut rendre s'il luy plaiſt teſmoignage, qu'auſſi toſt qu'il me conſtitua pour vous commander, il me vint vn regret incroyable de vos miſeres publiques & particulieres, & vn ſoing qui m'a touſiours augmẽté d'y apporter les ſalutaires remedes, auec vne fin auſſi heureuſe qu'elle y eſt plus que neceſſaire.

Quelle douleur pouuez vous penſer qui m'a iuſques icy rongé depuis ces dernieres annees, où l'aage & l'experience m'ont rendu plus capable d'aprehender la deſolation, foule, & oppreſſion de mon pauure peuple,

auec ce qu'il ſembloit que mon regne eſtoit reſerué à allumer le iuſte courroux de ſa diuine Majeſté, que ie recognois eſtre iuſtement ſur noz teſtes, & pour mes offenſes, & pour celles de mes ſubiects en general.

Ie m'efforçois pour ceſte cauſe le plus que ie pouuois d'eſtouffer la corruption, & le deſordre qui y auoient prins vne ſi violente habitude, & de reſiſter aux maux que ie n'auois pas tous faits, & à quoy de mon ſeul mouuement ſ'il y auoit du relaſche ie l'y apposois. Car ie diray ſans me vanter qu'il n'y a eu quaſi voye pour reformer la deprauatiõ de mon Eſtat, dont ie ne me ſois ſouuenu pour eſſaier de l'eſtablir, ſi i'euſſe eſté auſſi bien ſecondé, comme ie l'eſtois treſbien de vous MADAME, & que la neceſſité & ma bonne volonté le meritoient.

Mais ie ne puis trop declarer combien ie l'ay tousiours esté de la Royne ma bonne mere : ce qui ne se peut assez dignement representer, & diray qu'entre tant d'autres & si estroictes obligations dont elle tient tous mes subiects attachez, ils luy en ont vne singuliere, & moy particulierement, qui auecques vous, en ceste si notable assemblee, luy en rends graces tres-humbles.

C'est qu'elle n'est pas cause seulemẽt, par la grace de Dieu, que ie suis au monde pour vostre Roy: mais par ses continuels & saincts records, loüables actions, & vertueux exemples, m'a tellemẽt graué en l'ame vne droitte intention à l'auancement de l'honneur de Dieu, propagation de sa saincte Eglise Catholique & Romaine, & reformation de mon estat, que ce

que i'ay tesmoigné par cy deuant de tendre à toutes choses bonnes, à quoy plus que iamais ie suis resolu, vient d'elle, n'ayant pas plaint ses labeurs, indispositions & incommoditez mesmes de son aage, où elle a recogneu de pouuoir seruir à cest estat, l'ayant tant de fois cõserué qu'elle ne doit pas seulement auoir le nõ de mere de vostre Roy, mais aussi de Mere de l'Estat & du Royaume.

Or estant mon principal soing & plaisir que de pouuoir restaurer ceste belle Monarchie, & ne iugeant pas les remedes particuliers estre pour ce temps si cõuenables, ie me resolus à la cõuocation de mes Estats Generaux, ausquels comme en toutes choses pour le biẽ du Royaume, il luy pleust grãdement m'y fortifier.

Incon-

Incontinent que ie recogneus de les pouuoir aſſembler, ie n'y perdis vne ſeule heure de temps, quelques diuerſitez de mouuemens qui euſſent ſemblé ſ'y oppoſer, & auec leſquels parauenture beaucoup eſtimoient que ie ſerois tant trauerſé, qu'il me les faudroit ou differer ou remettre du tout.

Vous voyez toutesfois ſi i'ay eu la reſolution auſſi ferme qu'vn bō Roy doit pour le bien general de tous ſes ſubjets : ce qui eſt tant ancré dans mon ame, que ie ne reſpire rien plus que la conſeruation de l'hōneur de mō Dieu & la voſtre.

Ceſte tenue d'Eſtats eſt vn remede pour guarir, auec les bons conſeils des ſubjects, & la ſaincte reſolution du Prince, les maladies que le long eſpace de temps, & la negligente obſeruation des ordon-

nances du Royaume, y ont laiſſé prendre pied, & pour r'affermir la legitime authorité du Souuerain, pluſtoſt que de l'eſbranler ou de la diminuer, ainſi qu'aucũs mal-auiſez, ou pleins de mauuaiſe volõté, deguiſans la verité le voudroyent faire accroire.

Car la bonne loy reſtablie, & biẽ obſeruee fortifie entieremẽt le ſceptre en la main du bon Roy, & luy aſſeure du tout la couronne ſur ſa teſte, cõtre toute ſorte de mauuais deſſeings.

Vous pouuez donques cognoiſtre par ma cõſtance, qui ſeule a reſiſté à infinis empeſchemẽs, qu'aucuns n'ont manqué d'oppoſer à ce bon œuure, la ſincerité de mon intention, meſmes puiſque la tenue des Eſtats, eſt ce qui rompt autant les mauuais deſſeings des Princes

qui ont l'ame auſſi trauerſée, & peu deſireuſe du bien, que la mienne ſera touſiours treſprompte, & du tout diſpoſee à ne vouloir ny rechercher autre choſe, où ie ſois confondu miſerablement.

Ie n'ay point de remors de conſciẽce des brigues ou menees que i'aye faictes, & ie vous en appelle tous à teſmoings pour m'en faire rougir, comme le meriteroit quiconque auroit vſé d'vne ſi indigne façõ que d'auoir voulu violer l'entiere liberté, tãt de me remonſtrer par les Cayers tout ce qui ſera à propos pour confirmer le ſalut des particulieres Prouinces, & du general de mõ Royaume, qu'auſſi d'y faire couler des Articles plus propres à troubler ceſt Eſtat, qu'à luy procurer ce qui luy eſt vtile.

Puis que i'ay ceſte ſatisfaction en

moy mesmes, & qu'il ne me peut e-
stre imputé autrement, grauez le
en voz esprits, & discernez ce que
ie merite d'auec ceux, si tant y en a
qui eussent procedé d'autre sorte,
& notez que ce qui part de mes
intentiõs, ne peut estre recogneu,
ny attribué par qui que ce soit,
pour me vouloir autorizer contre
la raison. Car ie suis vostre Roy, dõ-
né de Dieu, & suis seul qui le puis
veritablemẽt & legitimemẽt dire.
C'est pourquoy, ie ne veux estre en
ceste Monarchie, que ce que i'y
suis, n'y pouuant souhaitter aussi
plus d'hõneur ou plus d'authorité.
Fauorisez donques & ie vous en
prie (mes bons subiets) ma droitte
intention, qui ne tẽd qu'à faire re-
luire de plus en plus la gloire de
Dieu, nostre saincte Religion Ca-
tholique, Apostolique & Romai-

ne, à extirper l'herefie en toutes les Prouinces de ce Royaume, y reftablir tout bon ordre & reigle, foulager mon pauure peuple tant oppreffé, & releuer mon auctorité, abaiffée iniuftemẽt, & ie le defire, non pas tãt pour mon intereft particulier, comme pour le bien qui vous en redondera à tous.

Entre toutes les fortes de gouuerner, & commander aux hommes, la Monarchie excelle les autres: le profit, que vous & les voftres en auez tiré, foubs la legitime & douce domination de mes predeceffeurs, vous conuie affez à louer fa diuine Majefté de vous y auoir fait naiftre, & fouz vn, lequel eftant de la mefme race, n'a pas feulement herité de la Royauté, mais du mefme & plus grand zele, f'il fe peut, à augmẽter la gloire de noftre bon

Dieu, & à vous conſeruer tous: comme ie vous promects, que mes actions le vous confirmeront.

Ce que la malice du temps a enraciné de mal en mes Prouinces, ne me doit eſtre tant attribué, non que ie m'en vueille du tout excuſer, comme à la negligence, & parauẽture à aucuns autres defaux, de ceux qui par cydeuãt m'ont aſſiſté, à quoy i'ay deſia cõmencé de mettre ordre, ainſi que vous l'auez veu. Mais ie vous aſſeureray bien, q̃ i'auray tellement l'œil ſur ceux qui me ſeruiront à l'aduenir, que ma conſcience en ſera deſchargée, mon honneur accreu, & mon Eſtat reſtauré au contentement de tous les gẽs de biẽ: & forcera ceux, leſquels toutesfois, contre la raiſon, ont mis leur affectiõ en autre endroit qu'au mien, de recognoiſtre leur erreur.

Les teſmoignages ſont aſſez notoires, & meſmes par aucuns de vous autres qui vous y eſtes honorez en m'y aſſiſtant, auãt & depuis que d'eſtre voſtre Roy, de quel zele, & bon pied, i'ay touſiours marché à l'extirpatiõ de l'hereſie, & des heretiques. A quoy i'expoſeray plus que iamais ma vie, iuſques à vne mort certaine, ſ'il en eſt beſoing, pour la defenſe & protection de noſtre ſaincte foy Catholique, Apoſtolique & Romaine, comme le plus ſuperbe tombeau où ie me pourrois enſeuelir, que dans les ruines de l'hereſie.

Non ſeulement les batailles que i'ay gaignées, mais ceſte grande armée de Reiſtres, de laquelle ſa diuine bonté m'a choiſi à l'honneur de ſon ſainct nom, & de ſon Egliſe, pour en rabbattre la gloire, en

eſt vne ſuffiſante preuue, de quoy les trophées & deſpouilles en demeurent à la veuë d'vn chacun.

Se trouuera-il dõques des eſprits ſi peu capables de la verité, qui puiſſent croire que nul ſoit plus enflammé à vouloir leur totale extirpation, ne ſ'en eſtant rendu de plus certains effects que les miens?

Et quand l'honneur de Dieu qui m'eſt plus cher que ma propre vie, ne me ſeroit en telle recommandatiõ, de qui eſt ce que les heretiques occupent & diſſipent le patrimoine, de qui eſt ce qu'ils eſpuiſſent les receptes, de qui allienent-ils les ſubiects, de qui meſpriſent-ils l'obeyſſance, de qui eſt-ce qu'ils violent le reſpect, l'auctorité & la dignité? Et ie ne voudray pour le moings autant que nul autre leur ruine? deſillez vos yeux, & iugez

chacun de vous quelle apparence il y a.

La re-vnion de tous mes ſubiects Catholiques, par le ſainct Edict que i'ay depuis peu de mois faict, l'a aſſez teſmoigné, & que rien n'a eu plus de force en mon ame, que de veoir Dieu ſeul honoré, reueré & ſeruy dans mon Royaume.

Ce que i'euſſe continué de monſtrer, comme ie le feray touſiours au peril de ma vie, ſans ceſte diuiſiõ, qui arriua de Catholiques, incroyable aduãtage au party des heretiques, m'ayant empeſché d'aller en Poictou, où ie croy que la bõne fortune ne m'euſt non plus abandonné, qu'aux autres endroits, dont graces à Dieu mon Eſtat en a tiré le fruit deſiré & neceſſaire.

Encores que vous n'obmettiez, comme i'eſtime, aucun point, qui re-

garde la reſtauration & la reformatiõ de ce Royaume, ſi vous teſmoigneray-ie par quelques vns de ceux que ie recognois des principaux, cõbiẽ ie ſuis treſ-diſpoſé, nõ ſeulemẽt par ce que i'en diray maintenant, mais par les effets qui s'en enſuiuront à les embraſſer tous, comme ie dois, le iugeãt treſrequis pour la neceſſité que noz ames, noz honneurs, & ceſt Eſtat, en ont.

L'extreme offenſe que noſtre Dieu reçoit iournellement des iuremẽs & des blaſphemes, qui luy ſont ſi deſplaiſans, & à moy tant à contrecœur, me faict vous conuier tous de n'oublier en voz Cayers la punitiõ du iuſte chaſtiment qu'ils meritent, ce que ie deſire ſans exceptiõ, ny de qualitez ny de perſonnes.

La recherche & punition de la ſimonie, ne ſera ainſi que doiuent tous

bons Chrestiẽs aussi oubliee, ny l'ordre requis en la venalité des offices de iudicature, & multiplicité desdicts officiers, estant indigne & trop griefue à mon pauure peuple, à quoy sans le trouble qui commẽça en l'annee quatre vingts & cinq, i'y auois de mon propre mouuement mis ordre: I'en attendray de vous les sainctes & bonnes ouuertures pour les bien embrasser.

Comme à la distribution & prouision des benefices, offices de iudicature, & des autres honneurs, charges, Estats, dignitez & autres offices de mon Royaume, il va aussi de ce que i'ay le plus cher, qui est de mon ame, de mon honneur, de la conseruation & splendeur de l'Estat, & de la bienueillance de tous mes subiects enuers moy. A fin d'y satisfaire dignemẽt, ie prẽdray vn temps desormais, dont

l'ō ſera aduerty pour plus meuremēt y penſer & les departir, auec autāt de cōſideration des merites d'vn chacun que Dieu m'y oblige: la raiſon le veut, ma reputation m'y adſtrainct, & le bien que ie veux à mon Eſtat. Voulant que cy apres chacun tienne de moy ſeul les biēs & honneurs qu'ils en receuront, & ſ'y addreſſent, puis qu'ils en viennent, leur donnāt plus que iamais tout facile accez vers moy, ſelon que ie regleray mes heures pour ceſt effect.

Auſſi ie ſemons tous mes ſubiects de ſe reſoudre à apporter autāt de droicture, d'affection, & fidelité, aux functions, dont ie les ay pourueuz, ou pouruoyray, qu'il ſera requis pour la deſcharge de ma conſcience, & de la leur: à quoy ie ne ſuis pas reſolu d'ēdurer d'oreſena-

uant aucun manquement.

M'adſtraignant par ſermẽt d'icy & deſ-ja de ne dõner iamais de reſerues, dequoy que ce ſoit, reuocquant celles qui ont eſté cy deuant obtenuës, les declarant deſormais toutes de nulle valeur, n'entendãt plus y eſtre obligé, comme choſe qui pouuant conuier à vouloir ou pourchaſſer la mort d'autruy, eſt trop damnable, & pour moy & pour ceux qui les impetrent.

Ie declare auſſi que ie ne donneray plus de ſuruiuances, me remettãt pour celles qui ſont accordées, à en faire comme vous m'en conſeillerez.

Il eſt treſneceſſaire de regler les euocations, les graces, remiſſions & abolitions, & que la iuſtice ſoit plus prompte & moins à la charge du peuple, & les crimes ſoient exa-

ctement punis.

Vous n'oublierez aussi l'enrichissement des Arts & des Sciences, l'embellissemẽt des villes de mon Royaume, reglemẽt du commerce, & de la marchandise, tant de la mer que de la terre, retranchemẽt du luxe, & des superfluitez, & taxation des choses, qui sont montées à vn pris excessif.

Le rafreschissement des anciennes ordonnances, concernans l'auctorité & la dignité du Prince souuerain, & la reuerence qui luy est deuë & à ses magistrats, sera embrassé par vous, ainsi que la raison le veut.

La iuste craincte que vous auriez de tomber apres ma mort, soubs la domination d'vn Roy heretique, s'il aduenoit que Dieu nous fortunast tant que de ne me donner li-

gnée, n'eſt pas plus enracinée dans voz cœurs que dans le mien.

Et i'atteſte deuant Dieu, que ie n'ay pas mõ ſalut plus affecté, que i'ay de vous en oſter & la craincte, & l'effect: c'eſt pourquoy i'ay faict principallement mon ſainct Edit d'vnion, & pour abolir ceſte damnable hereſie, lequel encores que ie l'aye iuré treſſainctement, & ſolennellement, en lieu & deuant celuy qui apporte toute conſtance à tenir irreuocables les bõs & ſaincts ſermẽs, ie ſuis d'aduis pour le rendre plus ſtable, que nous en faciõs vne des Loix fondamentales du Royaume, & qu'à ce prochain iour le Mardy, en ce meſme lieu & en ceſte meſme & notable aſſemblée de tous mes Eſtats, nous la iurions tous, à ce que iamais nul n'en pretende cauſe d'ignorance.

Et à fin que nos saincts desirs ne soyent vains par la faute de moyẽs, pouruoyez y par les conseils que vous me donnerez, d'vn tel ordre que comme le manquement ne viendra point de moy, il ne vienne aussi du peu de prouision que vous y aurez apporté, à ce que les effects de nostre bonne volõté reussissent.

Par mon sainct Edict d'vnion, toutes autres ligues que soubs mõ auctorité ne se doiuent souffrir, & quand il n'y seroit assez clairement porté, ny Dieu, ny le deuoir ne le permettent, & sont formellement contraires: car toutes ligues, associations, pratiques, menees, intelligences, leuees d'hommes & d'argent, & reception d'iceluy, tant dedans que dehors le Royaume sont actes de Roy, & en toute Monarchie bien ordonnée, crimes de

leze Majesté, sans la permission du souuerain.

Voulant bien de ma propre bouche, tesmoignant ma bonté accoustumée, mettre soubs le pied, pour ce regard, tout le passé, mais comme ie suis obligé & vous tous, de conseruer la dignité Royalle, declarer que ie cõfirme dés à present pour l'aduenir (apres que la cõclusiõ sera faicte des Loix que i'auray arrestées en mes Estats) attaincts & conuaincus du mesme crime de leze Majesté, ceux de mes subiects qui ne s'en departiront, ou y tremperont sans mon adueu, en la forme deuë, seellée de mon grãd seau.

C'est en quoy ie m'asseure, que vous ferez autant reluire vostre fidelité, me conseillant & requerant de rafraichir & fortifier ceste belle & ancienne loy, enracinee dans le

cœur des vrays François qui les defend. Ce qui ſera mis par paroles claires,& expreſſes:Ie me le dois & à mon Royaume,& vous me le deuez,& à l'Eſtat que vous repreſentez,& ie vous en ſemonds deuant le Dieu viuant.

Par le paſſé,le bel ordre & police exactement obſerué entre les gens de guerre, apportoit vne admiration, & terreur de noſtre nation, & meſmes vne particuliere & hõnorable gloire à la nobleſſe Françoiſe.

Maintenãt r'acquerõs ceſt honneur,dont nous auons eſté remarquez ſur tous autres Royaumes. C'eſt à quoy ie me veux autãt peiner:faictes en de meſme, à ce que l'ire de Dieu ſ'appaiſe, & que noz forces ſoiẽt pour conſeruer l'Eſtat, & non pour le deſtruire, donnant

tant de contentement & de ſoulagement à mes ſubiects, qu'ils deſirent autant le gendarme ou l'homme de pied, pour leur hoſte, comme ils les craignent, & les ont en horreur auec treſgrande raiſon.

Il me faſche infiniment, que ie ne puis maintenir ma dignité Royalle, & les charges neceſſaires du Royaume, ſans argent. Car c'eſt ce qui me paſſionne le moins en mon particulier, que d'en auoir, mais c'eſt vn mal neceſſaire : La guerre auſſi ne ſe peut dignement faire ſans finãces, & puis que nous ſommes en quelque beau chemin d'extirper ceſte maudicte hereſie, il eſt beſoin de grandes ſommes de deniers pour y paruenir, ſans leſquels, il ne faut point deſguiſer la verité, les forces ſerõt plus à noſtre dommage qu'à noſtre profit, & toutesfois il ne ſe peut faire aucũ bõ

exploit ſans en auoir.

Ie me promets doncques que de ma part, n'y voulant rien eſpargner, vous y apporterez auſſi par effect, le zele que vous m'auez touſiours aſſeuré porter au ſeruice de Dieu, & au biẽ de l'Eſtat.

C'eſt pourquoy il faut, vous faiſant voir par le menu, le fond de mes finances, que vous ayez la conſideration que remõſtra le Senat Romain à vn Empereur, lequel comme ie voudrois, deſiroit de ſupprimer tous les ſubſides, luy diſant que c'eſtoient les nerfs & les muſcles, qui contenoient le corps de l'Eſtat, & leſquels eſtans oſtez, il venoit à ſe diſſoudre & deſaſſembler.

Et toutesfois ie diray que pleuſt à Dieu, que la neceſſité de mon Eſtat ne me contraigniſt à en auoir, & que ie peuſſe faire tout d'vn coup ce beau

present à mon peuple, & que ma vie s'en abregeast, ne desirãt viure qu'autant que ie seray vtile au seruice de Dieu, & à vostre conseruation.

Quant au reste, de l'ordre requis en mes finances, tant pour le soulagement de mon peuple, soit sur le nombre effrené des officiers qui y sont, ou pour les autres particularitez, ie m'asseure que vous y aurez l'esgard necessaire, par les propositions que vous m'en ferez, comme estant l'vn des principaux piuots, sur lequel & nous & tout le general de l'Estat sõmes en bonne partie appuyez.

Aussi va-il de noz ames de pourueoir aux debtes que ie n'ay pas toutes faictes, & lesquelles estans celles du Royaume, vous en deuez auoir le soing, à quoy la foy publique & la preud'hommie oblige les hommes, vous verrez quelles elles sont.

Le Roy eſtant le tableau ſur lequel les ſubiects apprennent à ſe former, c'eſt pourquoy auec mon inclinatiõ naturelle, ie mettray peine d'eſtablir vn tel reiglement en ma perſonne & en ma maiſon, qu'ils seruiront de patron & d'exemple à tout le reſte de mon Royaume.

Or à fin de vous teſmoigner par effect, ce que vous pouuez deſirer de moy, & que i'ay treſgraué dans l'ame, pour le regard de ceſte celebre aſſemblée (ayant pris l'entiere reſolution ſur vos Cayers, que ie vous prie que ce ſoit au pluſtoſt: & auec vos bons aduis & conſeils, ſelon que ie le vous declareray.) Le lendemain en l'Egliſe à ce que moy & tous mes ſubiects la ſçachent, & tiennẽt pour Loy inuiolable & fondamẽtale, & que nul n'y puiſſe contreuenir qu'à ſa honte & infamie, & qu'il ne ſoit declaré pour

iamais criminel de leze Majeſté, & deſerteur de ſa patrie, ains l'embraſſe de tout ſon pouuoir. Ie me veux lier par ſerment ſolemnel ſur les ſainctes Euangiles, & tous les Princes, Seigneurs & Gentilshommes, qui m'aſſiſtent en ceſt office, auec vous les deputez de mes Eſtats, participans enſemble au bien heureux myſtere de noſtre redemption, d'obſeruer toutes les choſes que i'y auray arreſtées, cõme Loix ſacrées, ſans me reſeruer à moy meſmes la licence de m'en departir à l'aduenir, pour quelque cauſe pretexte ou occaſiõ que ce ſoit, ſelon que ie l'auray arreſté pour chaſque poinct: Et l'enuoyer auſſi toſt apres par tous les Parlemens & Bailliages de mon Royaume, pour eſtre faict le ſemblable, tãt par les Eccleſiaſtiques, la Nobleſſe, que le tiers Eſtat, auec declaratiõ que qui s'y oppoſera, ſera

attaint & cõuaincu de mesme crime de leze Majesté.

Que s'il semble qu'en ce faisant, ie me soubs-mette trop volontairement aux Loix dont ie suis l'autheur, & qui me dispensent elles mesmes de leur Empire, & que par ce moyen ie rẽde la dignité Royale aucunement plus bornée & limitée que mes predecesseurs : C'est enquoy la vraye generosité du bõ Prince se cognoist, que de dresser ses pensées & ses actions selon la bonne Loy, & se bander du tout à ne la laisser corrõpre. Et me suffira de respondre ce que dict ce Roy à qui on remonstroit, qu'il laisseroit la Royauté moindre à ses successeurs, qu'il ne l'auoit receuë de ses peres, qui est qu'il la leur lairroit beaucoup plus durable & plus asseurée.

Pour

Pour finir mon diſcours, apres auoir vſé de l'auctorité, & du commandement, ie viẽdray aux exhortations & aux prieres, & vous coniureray tous par la reuerence que vous deuez à Dieu, qui m'a conſtitué ſur vous, pour repreſenter ſon image, par le nom de vrays François, c'eſt à dire de paſſiõnez amateurs de leur Prince naturel & legitime, par les cẽdres & la memoire de tant de Roys mes predeceſſeurs, qui vous ont ſi doucemẽt & heureuſement gouuernez, par la charité que vous portez à voſtre Patrie, par les gaiges & hoſtages qu'elle a de voſtre fidelité, voz femmes, voz enfans & voz fortunes domeſtiques, que vous embraſſiez à bõ eſcient ceſte occaſiõ: que vous vaquiez du tout au ſoin du public, que vous vous vniſſiez

& ralliez auec moy pour combattre les deſordres & la corruptiõ de ceſt Eſtat, par voſtre ſuffiſance, par voſtre integrité, par voſtre diligence, banniſſant toutes penſées contraires, & n'y apportant à mon exemple que le ſeul deſir du ſalut vniuerſel, & auſſi alienez que moy de tout autre ambitiõ, que celle de bons ſubiects, comme ie n'ay que celle de bon Roy.

Si vous en vſez autrement, vous ſerez cõblez de maledictions, vous imprimerez vne tache d'infamie perpetuelle à voſtre memoire: vous oſterez à voſtre poſterité ce beau tiltre de fidelité hereditaire enuers voſtre Roy, qui vous a eſté ſi ſoigneuſement acquis & laiſſé par voz deuanciers.

Et moy ie prendray à teſmoin le ciel & la terre, i'atteſteray la foy de

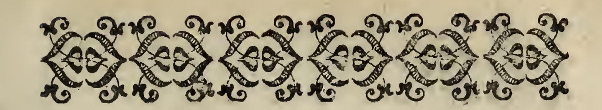
Dieu & des hommes, qu'il n'aura point tenu à mon ſoin ny à ma diligence, que les deſordres de ce Royaume, n'ayent eſté reformez: mais que vous auez abãdonné voſtre Prince legitime, en vne ſi digne, ſi ſaincte & ſi louable action.

Et finablemẽt, vous adiourneray à comparoiſtre au dernier iour deuant le Iuge des Iuges, là où les intentions & les paſſions ſe verront à deſcouuert, là où les maſques des artifices & des diſſimulations ſerõt leuez pour receuoir la punition, que vous encourriez de voſtre deſobeyſſance enuers voſtre Roy, & de voſtre peu de generoſité & loyauté enuers ſon Eſtat.

Ia Dieu ne plaiſe que ie le croye, mais pluſtoſt que vous vous y gouuernerez, comme ie me le promects de voz preud'hommies, af-

fection & fidelité, & vous ferez, œuure agreable à Dieu, & à voſtre Roy, vous ſerez benis de tout le monde, & acquerrez la reputation de conſeruateurs de voſtre Patrie.

FIN.



Au Roy.

I.

MON Dieu quel fleuue d'or s'eſcoule de vous SIRE!
Quel breuuage charmeur des hommes & des Dieux!
Ie croy que vous tirez ce doux Nectar des Cieux,
La langue d'vn mortel ne ſçauroit ſi bien dire:
Mais quel graue diſcours qui les rochers attire
Pour quitter la durté d'vn ſiecle vicieux,
Lors qu'en vous ſurmontant, grand Roy victorieux,
Vous r'emportez le prix où Pithon meſme aſpire!
FRANCE, puis que ton Roy d'vn oracle diuin
Recognoiſſant ton mal s'en rend le medecin,
Reſpire maintenant, ô ma France, reſpire:
Tu peux bien reſpirer, quand ſa diuine ardeur
T'inſpire ſon haleine, & ſa voix, & ſon cœur,
» Vn grand cœur pour guerdon rien qu'vn cœur ne deſire.



II.

VOVS estes mon grand ROY, le pourtrait animé
De ce grand Roy du Ciel, Roy qui par tout commande,
Et vostre peuple en vous qui l'exemple demande,
A vos plus sainctes meurs veut estre reformé:
Presque l'honneur de Dieu dans le ciel r'enfermé
Se negligeoit çà bas, par l'impieté grande
De nos siecles derniers, si vostre pure offrande
Le r'appellant du ciel, n'eust noz cœurs r'enflammé.
L'ignorance par vous à ce coup est domtée,
A vous la Pieté, presque au ciel remontée,
Pour troisiesme couronne à sa palme quitté:
Quel espoir de bon-heur vostre bonté nous donne,
Puis que sans offenser sa saincte Majesté
Vostre subjet aspire à semblable couronne?

Vostre tres-humble & tres-fidelle seruiteur & subiect,
CL. BINET, Lieutenant general en la Seneschaussee
& siege Presidial d'Auuergne, estably à Riom.

Sommaire du Priuilege.

PAr Priuilege ſpecial du Roy donné à Bloys le xxj.iour d'Octobre, ſigné, par le Roy eſtãt en ſon Conſeil, Habert: & ſeellé du grand ſeel dudit Seigneur en cire iaulne ſur ſimple queuë, il eſt permis à Federic Morel ſon imprimeur ordinaire, & à Iamet Mettayer, d'imprimer, ou faire imprimer vendre & debiter les ordonnances qui ſeront par ſa Majeſté faictes, reſolues & arreſtées en l'aſſemblée des Eſtats generaux tenus à Blois, auecques les harãgues oraiſons, remõſtrances & Caiers, qui aurõt eſté ſur ce faicts: ſans qu'autres Libraires, & Imprimeurs les puiſſent imprimer ne faire imprimer, ſur les peines y contenues.


Newberry Library · Chicago